

La petite histoire du BZH

Date : 7 juin 2019

Ouest-France de ce jour nous apprend que, sur la base d'un décret du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière, [un automobiliste vient d'être verbalisé](#) à la volée en raison d'une plaque d'immatriculation non conforme aux dispositions très précises qui sont prévues par le code de la route.

Et je découvre à cette occasion que je risque moi-même jusqu'à 750 euros d'amende pour avoir collé une petite pastille BZH sur fond blanc au centre du sigle européen qui figure réglementairement sur la plaque d'immatriculation de mon véhicule.



[\(cliquer sur l'image pour l'agrandir\)](#)

Or, ce clin d'oeil, j'y tiens comme à la prune d'un de mes yeux... ne serait-ce que parce que je l'ai trimbalé bien des fois en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Slovénie, en Tchéquie, en Slovaquie, en Bosnie, en Serbie, en Croatie, en Albanie, au Monténégro, en Grèce, en Macédoine, au Kosovo, en Bulgarie, en Roumanie, en Moldavie, en Transnistrie, en Ukraine, en Espagne, au Maroc, en Turquie... où personne ne s'en est jamais plaint !... ;-)

Je sais que la maréchaussée n'est pas complètement stupide, mais je préfère prévenir : c'est un truc sur lequel il ne faudrait pas trop me chatouiller, car - même si la question remonte à une cinquantaine d'années - j'ai parfaitement gardé en mémoire l'histoire de ce fameux BZH qu'il était interdit d'apposer sur sa voiture dans les années 67-68.

La voici brièvement résumée (ne rater ça sous aucune prétexte) : « [la petite histoire du Bzh](#) ». ([clic](#))